MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA :
REGIE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

ANNEXE 09

Type de contrat : PRELEVEMENT IDENTIFICATION CREANCIER SEPA : **FR48ZZZ611216**

A REMPLIR UNIQUEMENT EN CAS DE :

- 1ERE ADHESION

- CHANGEMENT DE COORDONNEES BANCAIRES

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SYDEC (Syndicat Départemental d'Equipement des Communes des Landes) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SYDEC.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom : ……
Adresse : ……..
CP : ……
Ville : ……..
Pays : France

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom Régie Accueils de Loisirs Sans Hébergement
Adresse : Place Magnau
Code postal : 31140
Ville : SAINT LOUP CAMMAS
Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

COORDONNEES BANCAIRES

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

IBAN

F R

Type de paiement : - Paiement récurrent/répétitif : ☑ **RUM : FR48 ZZZ 611216 EXTRA**

Signé à : …….. Signature :

Le : ……

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par le SYDEC. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec le SYDEC.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.